

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- |                                    |                      |
|------------------------------------|----------------------|
| 0 Réclamation                      | contact@mupras.com   |
| 0 Prise en charge                  | pec@mupras.com       |
| 0 Adhésion et changement de statut | adhession@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-470374

N° 10445

CA

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 05774

Société : RAN

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BENMIS Nourzha

Date de naissance :

01/08/1966

Adresse :

Rue El Nousser Du 945 Bt Ghazi  
Casablanca

Tél. :

0661155884 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Pr. Abdellatif LARQAB  
Spécialisé en Traumatologie  
Orthopédie  
Bureau B. N° 208, Rue Mustapha El Maâni  
Marrakech - Casablanca  
Tél: 05 22 22 33 00/Fax: 0522 22 33 01

Date de consultation :

12 Nov 2019

Nom et prénom du malade :

BENMIS Nourzha Age: 58ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Tendonite

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

29 NOV. 2019

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Date : 12/10/19

Signature de l'adhérent(e) :

Accueil siège/Ran

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12/09/19	C	800,-D		INP : 09/10/3100 Pr. Abdellatif LARBI Spécialiste en Traumatologie Bureau B, N° 258, Rue Mustapha El Maâni Mers-Suétun - Casablanca - Maroc - Tel: 0522 233017

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fourisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DE L'ABDERRAHMANE Boulevard Hassan II, 16750 Sidi Kacem Tél: 0522 233017	12/10/19	217,-D

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'O.D.F

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP :
<img alt="Diagram of upper and lower dental arches with numbered teeth from 1 to 8. Arrows indicate mesial (M), distal (D), buccal (B), and lingual (L) directions. A central vertical axis is labeled H at the				

031619 05/24  
PPV 37DH00

im LARGAB

ologie Orthopédie  
ervice de  
opédie P32  
Universitaire  
asablanca

Consultation sur rendez-vous

Casablanca le 11/01/19

041619 05/24  
PPV 37DH00

بركاب

فاصيل

ظام والمفاصل

معي

رالبيضاء

الموعد



Mme BENYOUSSE NOUABA

37,00 x 2  
4 Dulasept 80

4 is

44,00 x 2 14 x 3 50 ml  
4 Difal 50 ml

PHARMACIE DE L'ORIENT  
Mme LAHKASSI TABBARA Latifa  
213, Bd Yacoub El Mansour - Casablanca  
Tel: 0522 36 75 51

92,60 14 x 3 40 x 3 211  
87,00

SYNTHEMEDIC  
23 rue zoubair boun al ouam reches  
nouira casablanca  
INEXUM  
Cp QR

20 mg  
Boîte 14  
840150MP/21/INRO P.P.V. 92,60 DH  
6 118001 020591

217,00 14 x 3 40 x 3 211  
Chondrocal 400  
14 x 3 40 x 3 211

Pr. Abdelkrim LARGAB  
Spécialiste en Traumatologie  
Orthopédie

Bureau 205B Rue Moustapha El Maani - Mers Sultan - 20130 Casablanca

Mers Sultan - Casablanca

Tél.: 0522 22 25 00 Email : pr.abdelkrimlargab@gmail.com

7472,00